

Tableau 3.5 :

Crédits accordés par les banques luxembourgeoises aux contreparties résidentes non bancaires

	MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS		VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN %		POIDS RELATIF <sup>1)</sup>
	2021-05	2022-05	2021-05 - 2022-05		2022-05
			EN MILLIONS D'EUROS	EN %	
Administrations publiques	2 126	1 795	- 331	-15,6	1,5
Autres intermédiaires financiers	32 339	41 863	9 524	29,5	35,5
Sociétés d'assurances et fonds de pension	227	399	171	75,2	0,3
Sociétés non financières	28 899	28 041	- 858	-3,0	23,8
Ménages & ISBLM	42 356	45 809	3 453	8,2	38,9
Crédits à la consommation	1 717	1 776	59	3,4	3,9
Crédits immobiliers	37 580	40 766	3 186	8,5	89,0
Autres crédits	3 059	3 266	208	6,8	7,1
<b>Total</b>	<b>105 947</b>	<b>117 907</b>	<b>11 959</b>	<b>11,3</b>	<b>100,0</b>

Source : BCL, encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis

<sup>1)</sup> Poids relatif par rapport au total des crédits / poids relatifs des types de crédits aux ménages par rapport au total des crédits aux ménages

Encadré 3.3 :

## L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE AU LUXEMBOURG

Lors de la dernière enquête en juillet 2022, les banques au Luxembourg ont déclaré qu'elles ont durci les critères d'octroi<sup>51</sup> appliqués aux prêts aux entreprises au cours du deuxième trimestre (graphique 3.8). Le durcissement était plus prononcé pour les prêts aux PME que pour les grandes entreprises et il était concentré sur les prêts à long terme, avec peu d'effet pour les prêts à court terme. Quant aux facteurs influençant ces décisions, les banques ont souligné une détérioration de leur perception des risques liés à la situation et aux perspectives économiques globales, y compris celles liées au secteur des entreprises, ainsi qu'une diminution de leur tolérance au risque. Elles ont également signalé une détérioration de leur accès aux financements de marché.

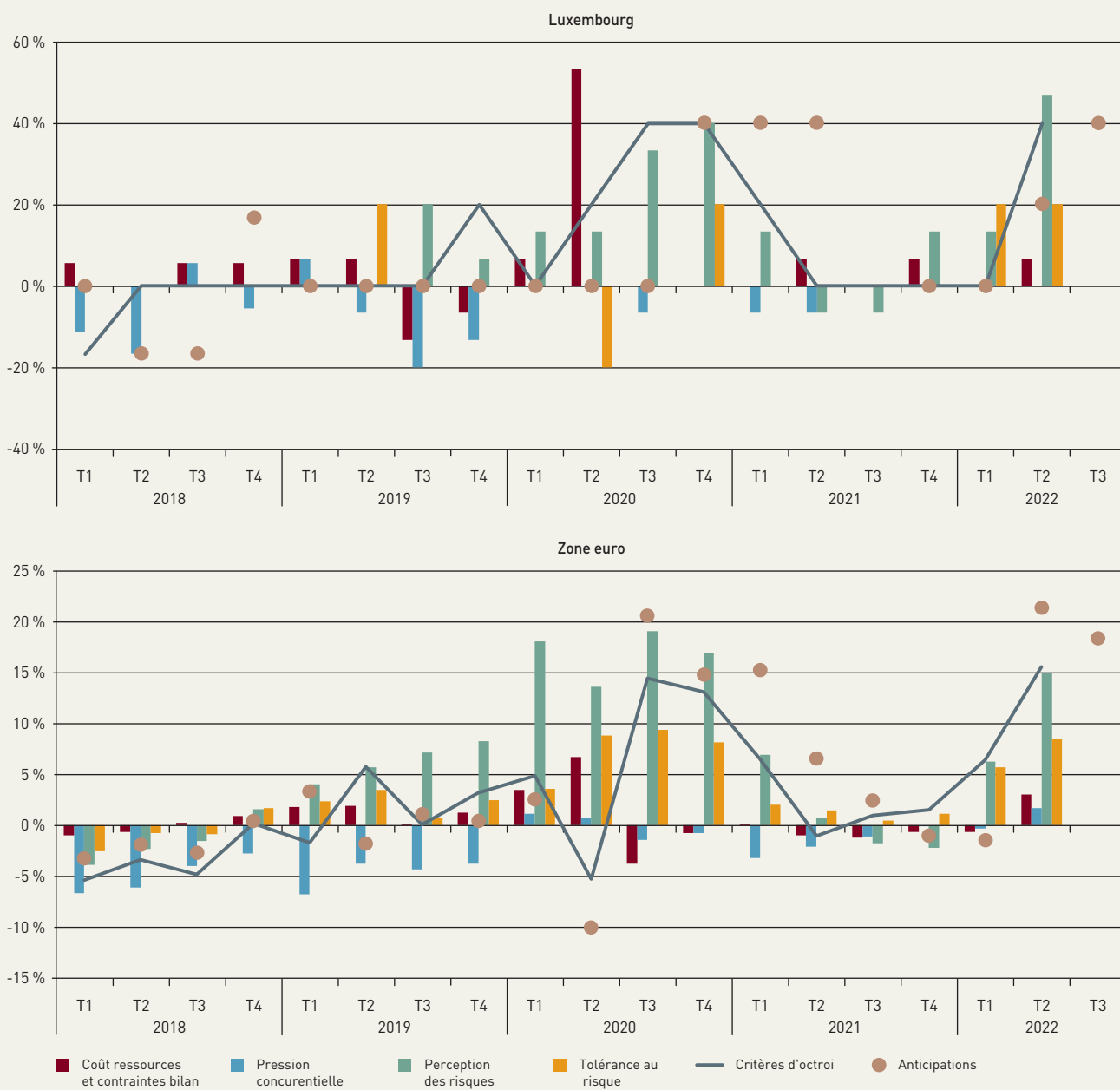
Au niveau de la zone euro, les banques ont également durci leurs critères d'octroi pour les prêts aux entreprises au cours du deuxième trimestre. Elles ont principalement attribué ce durcissement à une dégradation de leur perception des risques concernant l'activité économique et à une diminution de leur tolérance au risque.

Pour le troisième trimestre 2022, les banques ont déclaré s'attendre à un durcissement de leurs critères d'octroi pour les prêts aux entreprises au Luxembourg comme dans la zone euro.

51 Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou les critères internes selon lesquels une banque octroie les crédits. Ils sont fixés préalablement à la négociation relative aux conditions du crédit et à la décision d'octroi ou de refus.

Graphique 3.8

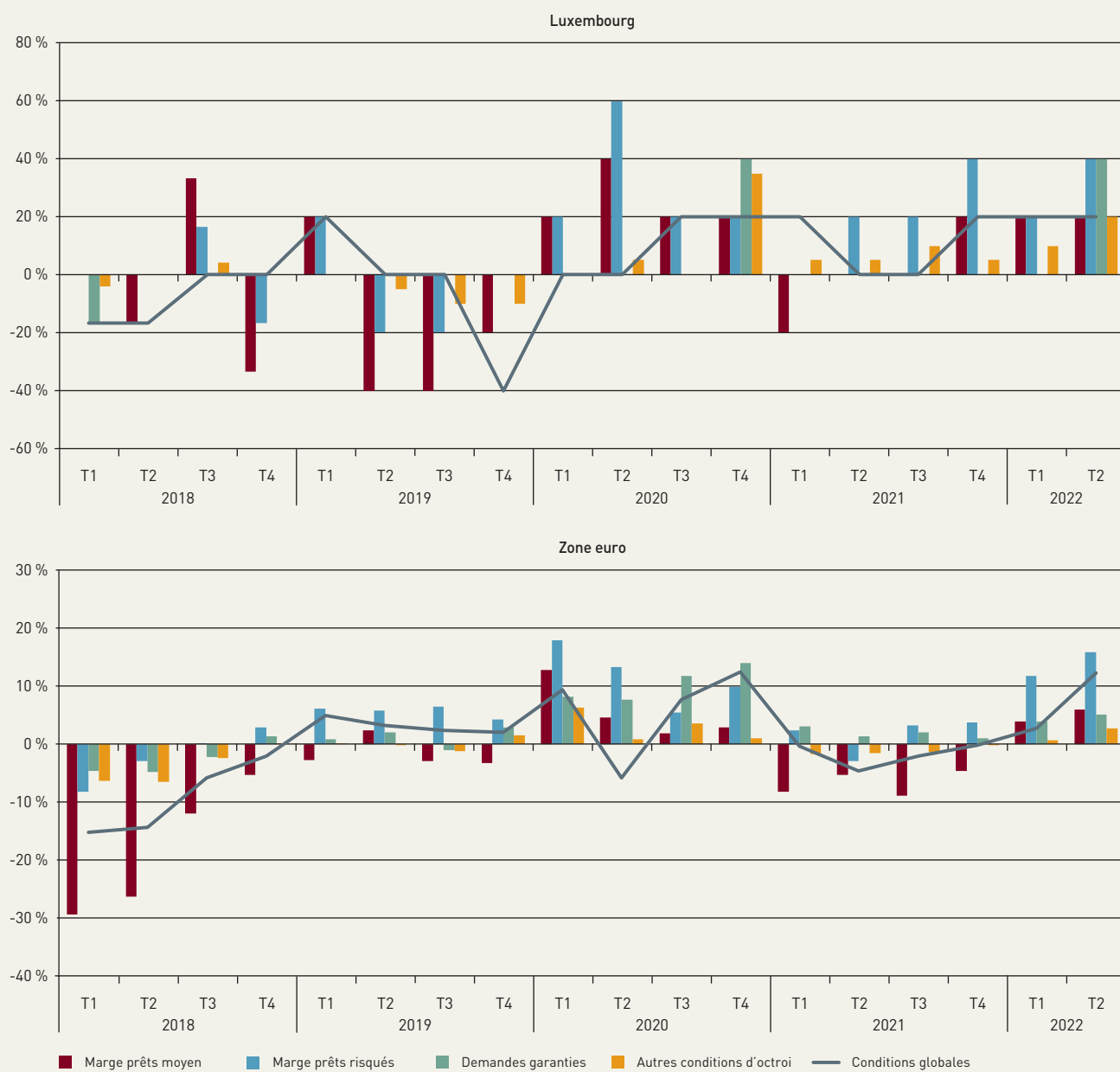
Évolution des critères d'octroi des prêts accordés aux entreprises et sélection de facteurs ayant contribué à cette évolution (en pourcentages nets<sup>52</sup>)



Sources : BCL, BCE

52 Les pourcentages nets font référence à la différence entre, d'une part, la somme des pourcentages des réponses indiquant que les critères se sont « sensiblement durcis » ou « quelque peu durcis » et, d'autre part, la somme des pourcentages des réponses signalant que les critères se sont « quelque peu assouplis » ou « sensiblement assouplis ». Quant aux facteurs affectant les critères d'octroi, les pourcentages nets représentent l'écart entre le pourcentage des réponses rapportant qu'un facteur a contribué à un durcissement et le pourcentage des réponses notant qu'un facteur a contribué à un assouplissement.

Graphique 3.9  
Évolution des conditions d'octroi des prêts accordés aux entreprises (en pourcentages nets)



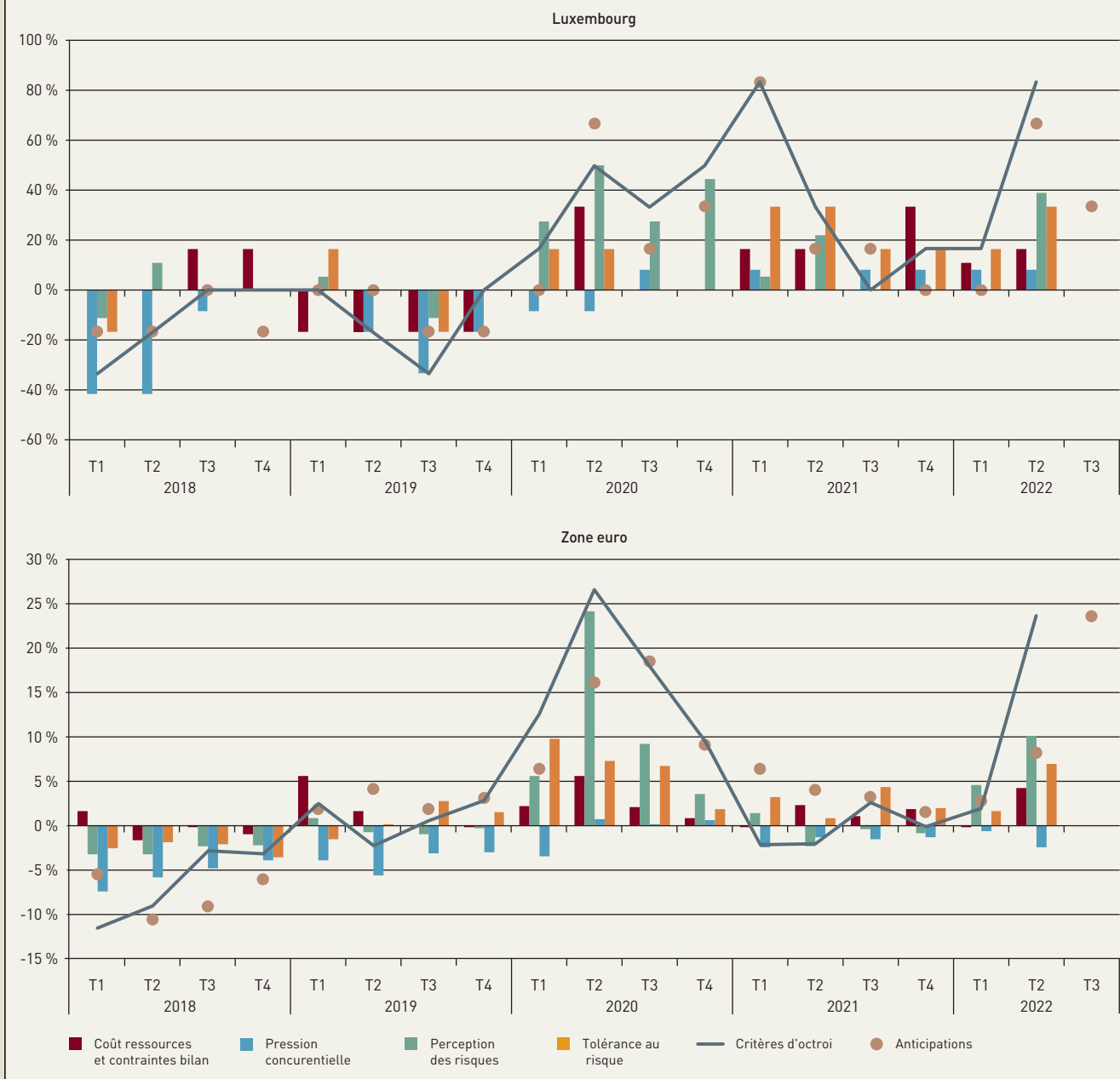
Sources : BCL, BCE

Concernant les conditions d'octroi<sup>53</sup>, pour les prêts aux entreprises, les banques au Luxembourg ont signalé un durcissement au cours du deuxième trimestre, en augmentant leurs marges, à la fois pour les prêts à risque moyen et pour les

53 Les conditions d'octroi des crédits se rapportent aux conditions d'un crédit que la banque est prête à octroyer, c'est-à-dire les conditions du crédit réellement approuvées ainsi que déterminées dans le contrat de prêt qui avait été conclu entre la banque (le prêteur) et l'emprunteur.

Graphique 3.10

Évolution des critères d'octroi des prêts à l'habitat accordés aux ménages et facteurs ayant contribué à cette évolution (en pourcentages nets)

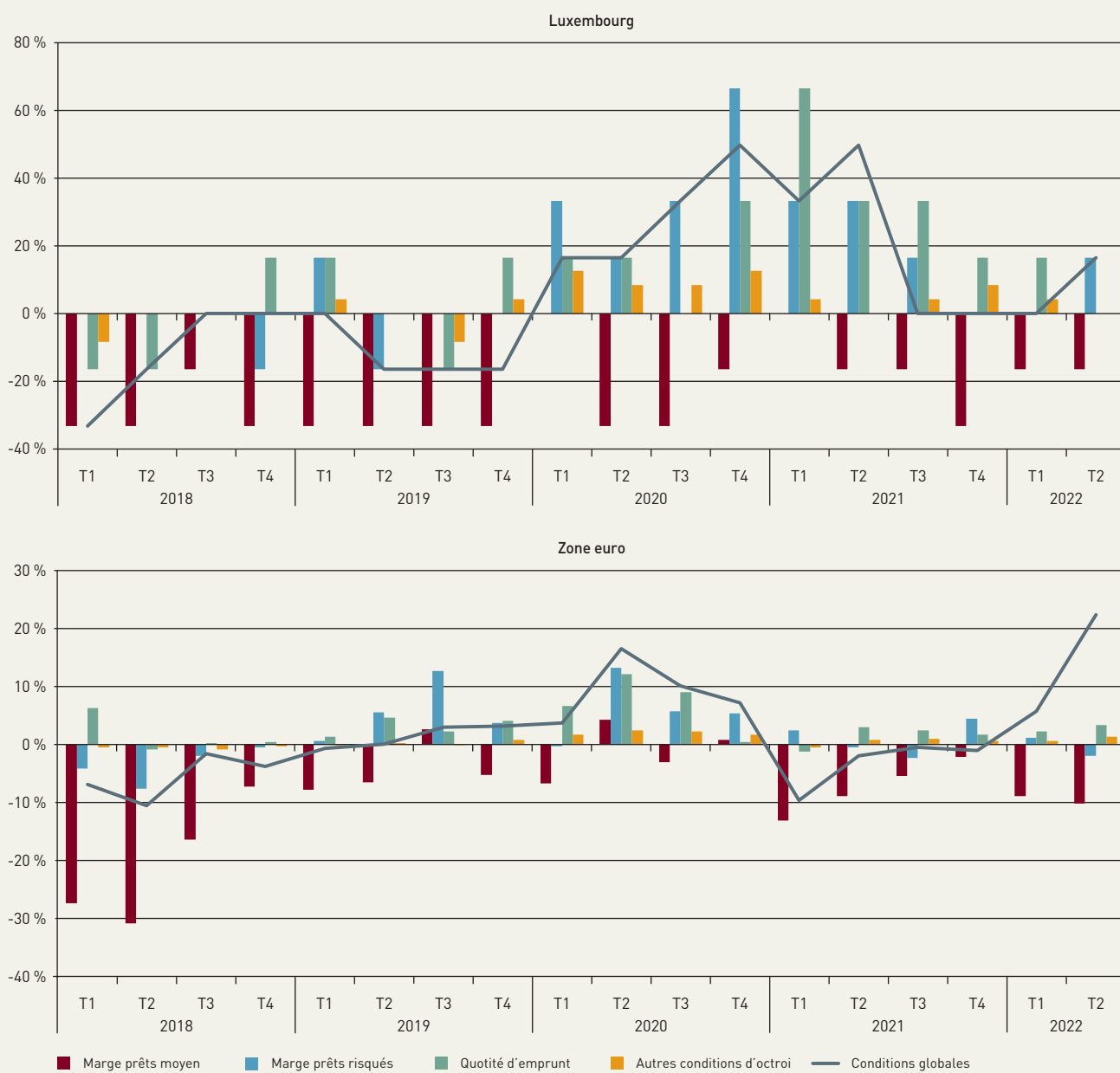


Sources : BCL, BCE

prêts plus risqués (graphique 3.9). Elles ont également durci les conditions à travers leurs demandes de garanties et les frais liés aux prêts. Au niveau de la zone euro, les banques ont aussi déclaré un durcissement des conditions, par une augmentation de leurs marges sur les prêts plus risqués et, dans une moindre mesure, sur les prêts de risque moyen. Les banques de la zone euro ont aussi reconnu avoir diminué le montant moyen du prêt et avoir augmenté leurs frais.


Graphique 3.11

Évolution des conditions d'octroi des prêts à l'habitat accordés aux ménages (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE

Concernant les prêts à l'habitat octroyés aux ménages, les banques au Luxembourg ont déclaré qu'elles ont durci leurs critères d'octroi au cours du deuxième trimestre (graphique 3.10). Elles expliquent ce durcissement surtout par une détérioration de leur perception des risques concernant la situation et les perspectives économiques et de la solvabilité de l'emprunteur. Elles ont également indiqué une diminution de leur tolérance au risque, une augmentation de leur coût des ressources et un resserrement des contraintes de bilan. Au niveau de la zone euro, les banques ont aussi signalé



un durcissement de leurs critères d'octroi, en notant une détérioration de leur perception des risques liés au marché du logement et à la solvabilité de l'emprunteur et également une diminution de leur tolérance au risque.

Pour le troisième trimestre 2022, les banques ont déclaré s'attendre à un durcissement supplémentaire de leurs critères d'octroi pour les prêts immobiliers aux ménages au Luxembourg comme dans la zone euro.

Concernant les conditions d'octroi des prêts à l'habitat, les banques au Luxembourg ont rapporté une augmentation de leurs marges sur les prêts risqués mais une réduction de leurs marges sur les prêts de risque moyen (graphique 3.11). Dans la zone euro, les banques ont diminué leurs marges sur les prêts à risque moyen et réduit leur quotité d'emprunt.

L'enquête de juillet 2022 incorporait également des questions spécifiques aux banques sur l'impact que la situation sur les marchés financiers a pu avoir sur leurs conditions d'accès au financement (de détail et de marché).

Pour le deuxième trimestre 2022, les banques luxembourgeoises n'ont pas signalé de changement pour leur accès au financement de détail. A l'opposé, elles ont constaté une détérioration de leur financement à moyen et long terme à travers les titres de créance, mais avec une légère amélioration de leur accès au marché monétaire à court terme. Pour le troisième trimestre 2022, elles anticipent une nouvelle détérioration de leur accès au financement par titres de créance à moyen et long terme.

Selon les banques de la zone euro, l'accès au financement de marché s'est détérioré au cours du deuxième trimestre 2022 en raison du processus de normalisation de la politique monétaire entamé par les principales banques centrales. Par contre, les banques ont signalé une légère amélioration de leur accès au financement de détail. Pour le troisième trimestre 2022, les banques de la zone euro anticipaient une nouvelle détérioration de leur accès au financement de détail et de marché.

Une deuxième question *ad hoc* s'est focalisée sur l'incidence du ratio de prêts non performants (NPL) sur la politique de prêt des banques. Selon les banques luxembourgeoises, le ratio de NPL n'a pas eu d'effet au cours du premier semestre 2022 sur leurs critères et conditions d'octroi de crédits, que ce soit pour les entreprises ou pour les prêts accordés aux ménages. Néanmoins, les banques ont indiqué un effet durcissant attribué à la fois aux pressions relatives aux exigences prudentielles ou réglementaires, à leur perception des risques économiques et à leur tolérance à l'égard de ces risques. Pour le deuxième semestre 2022, les banques anticipaient que le ratio des NPL aurait un effet durcissant pour les prêts à l'habitat et pour les prêts à la consommation aux ménages. Quant aux banques dans la zone euro, elles anticipent que le ratio NPL aurait un effet légèrement durcissant sur les critères et les conditions d'octroi des prêts aux entreprises, mais pas d'effet pour les prêts aux ménages.

Une troisième question portait sur l'évolution de la politique de prêt et de la demande de prêts des principaux secteurs d'activité économique. Selon les banques luxembourgeoises, les prêts destinés à l'immobilier commercial et résidentiel ont subi un durcissement des critères d'octroi au cours du premier semestre 2022 comme, mais dans une moindre mesure, les prêts accordés à l'industrie manufacturière. Les banques ont également constaté une baisse de la demande pour tous les secteurs d'activité économique, à l'exception du secteur des services. Pour le deuxième semestre 2022 et en dehors du secteur des services, les banques anticipaient un nouvel durcissement de leurs critères d'octroi de crédits et une baisse de la demande pour l'ensemble des secteurs économiques. Au niveau de la zone euro, les banques ont indiqué qu'au premier semestre 2022, leurs critères et conditions d'octroi de crédit ont été durcies pour la plupart des secteurs d'activité. Au cours des six prochains mois, les banques de la zone euro anticipaient un durcissement additionnel pour les principaux secteurs d'activités économiques.